

INFORMATION COMMUNALE #COVID19

COMMUNIQUÉ DU MAIRE

Chers Maritais, Chères Maritaises

Nous traversons aujourd'hui une période particulièrement difficile, période où la solidarité et l'entraide sont essentielles. Il me semble important de faire le point avec vous sur les différentes mesures mises en place par la municipalité, à ce jour :

Avec les règles de confinement actuelles, de nombreuses personnes âgées, seules ou handicapées, se trouvent démunies. Nous avons activé notre plan d'alerte et d'urgence (PAU) et mobilisons le registre nominatif de la commune recensant les personnes âgées et les personnes en situation d'handicap. Si vous avez besoin d'accompagnement ou si vous connaissez une personne âgée, fragile et/ou isolée, vous pouvez contacter la mairie de Sainte-Marie de Ré par mail ou par téléphone: **05 46 30 21 24 - info@saintemariedere.fr.**

Nous restons également attentifs, grâce au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), à toute personne en difficulté pour s'approvisionner et/ou pour répondre à tout déplacement prioritaire. La banque alimentaire ayant suspendue ses distributions de denrées alimentaires, nous délivrons des bons d'achat alimentaire pour venir en aide aux bénéficiaires. Une nouvelle distribution pourrait avoir lieu en début de semaine prochaine.

CCAS : accueil téléphonique de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, au 05 46 30 21 24. Mail : accueil@saintemariedere.fr

Le CLIC (Centre d'information des plus de 60 ans qui nécessitent un soutien à domicile) reste également disponible par téléphone au 09 70 82 12 13 ou par mail à clic.dtlrre@charente-maritime.fr.

Pour toute urgence, la police municipale se tient disponible par téléphone au 05 46 30 49 42 ou 06 80 96 46 77 ou par mail à police@saintemariedere.fr

Suite au discours du Premier Ministre, les marchés sont fermés (décret 2020-293 du 23/03/2020). Ainsi que les textes le prévoient, j'ai adressé une demande de dérogation au Préfet demandant le maintien des marchés alimentaires sur nos deux places.

Une première liste recensant les commerces ouverts, avec leurs horaires a été établie. Elle est disponible sur le site de la commune. Cette liste est susceptible d'être modifiée et complétée au fur et à mesure des jours. Pour tout ajout ou précision, les commerçants peuvent contacter le service communication de la commune par mail : communication@saintemariedere.fr

Pour information :

- La pharmacie de Sainte-Marie de Ré propose des livraisons aux personnes ne pouvant pas se déplacer : 05 46 30 28 13.

- Des élus et bénévoles assureront la livraison des commandes passées à Carrefour Contact. Ces livraisons sont mises en place pour les personnes âgées, seules, malades ou isolées ne pouvant se déplacer, livraisons prévues les mercredis et les samedis.

Au regard de la situation, le stationnement restera gratuit jusqu'à nouvel ordre sur la commune.

Concernant les déplacements dérogatoires, je vous rappelle qu'il est obligatoire de remplir une attestation de déplacement. Elle est téléchargeable sur le site de la commune. Si vous n'avez pas d'imprimante, cette attestation peut être écrite à la main. Depuis le 24 mars, les conditions dérogatoires se sont durcies concernant, l'activité physique individuelle et la promenade (avec les seules personnes regroupées dans un même domicile) : ces sorties sont limitées à 1heure par jour non fractionnable et dans rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile.

Il faut dorénavant mentionner l'horaire de sortie du domicile sur la nouvelle version de l'attestation de déplacement.

Pour limiter la propagation du virus, il est également primordial que nous respections les gestes barrières et que nous gardions une distance d'au moins un mètre entre nous. (Ci-après, le rappel des gestes barrières : <https://urlz.fr/c6up>)

Dans ce contexte épidémique, nous tenons également à vous rappeler que ce soir, 25 mars, à 19h30, les cloches de toutes les cathédrales et églises de France sonneront pour rendre hommage aux défunts, à leurs proches, aux malades et au Personnel soignant. Un geste symbolique : déposer une bougie sur sa fenêtre au moment où les cloches retentiront.

Pour rappel, toutes ces informations sont disponibles et réactualisées chaque jour sur le site de la commune : www.saintemariedere.fr et sur Facebook.

Nous Maritais, avons su après Xynthia faire preuve de solidarité, aujourd'hui notre entraide est moins visible, mais toute aussi grande et impérieuse :

Rester chez nous est essentiel pour pouvoir bientôt nous retrouver.

Bien à vous,

Gisèle Vergnon

Maire de Sainte-Marie de Ré

